



COMITE DU DEVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2007-0025/2
Le 19 octobre 2007

NOTE DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE MONDIALE

Les membres du Comité du développement trouveront ci-joint une Note du Président de la Banque mondiale, Robert B. Zoellick, qui sera présentée à la soixante-seizième réunion que le Comité tiendra le dimanche 21 octobre 2007 à Washington.

* * *

NOTE DU PRESIDENT AU COMITE DU DEVELOPPEMENT
21 OCTOBRE 2007

I. Introduction

1. Je me réjouis à la perspective de participer pour la première fois à la réunion du Comité du développement et de travailler en étroite collaboration avec ses membres au cours des années à venir pour relever les défis qui consistent à assurer une mondialisation solidaire et durable, à surmonter la pauvreté et à promouvoir une croissance soucieuse de l'environnement. Les discussions et les conclusions du Comité contribuent de manière fondamentale à établir et à faire progresser ce programme d'action, et à guider les travaux du Groupe de la Banque mondiale. Je suis particulièrement heureux de la décision prise par le Président du Comité de consacrer une grande partie de la prochaine réunion à l'examen des orientations stratégiques de la Banque.

II. L'environnement économique actuel

2. L'été dernier, les marchés financiers ont été secoués par des turbulences et par la réévaluation des risques qui s'en est suivie. Ces perturbations ont touché les pays en développement, mais leur impact sur ces derniers est resté jusqu'à présent limité par comparaison aux épisodes antérieurs durant lesquels les pays en développement eux-mêmes étaient au centre des préoccupations. Même s'il est probable que les grandes économies connaîtront un ralentissement peu prononcé et que la croissance se poursuivra dans les pays en développement, les risques d'un repli plus marqué, qui pénaliserait davantage les pays en développement en provoquant une contraction des marchés d'exportation, ont manifestement augmenté. Le risque d'un ralentissement de la croissance et d'une contagion financière continue d'exister. Aussi ne peut-il être question de relâcher nos efforts.

III. L'orientation stratégique de la Banque à long terme : jouer le rôle de catalyseur d'une mondialisation solidaire et durable

3. La mondialisation a fait disparaître barrières et limites et elle a donné libre cours à la circulation des idées, des biens, des capitaux et des personnes. Elle a aussi créé des opportunités là où il n'y en avait pas. Mais la mondialisation n'a pas profité à tous. La pauvreté, la faim et la maladie continuent de toucher un grand nombre de personnes. Près d'un milliard d'habitants de la planète ont moins d'un dollar par jour pour vivre. La mondialisation procure des avantages inégaux aux milliards d'habitants des pays à revenu intermédiaire qui ont commencé à gravir l'échelle du progrès depuis la fin de la guerre froide. Trop de pays, en particulier en Afrique, ne réussiront probablement pas à atteindre la plupart des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Nous pouvons faire beaucoup plus pour relier le « milliard de déshérités » au reste du monde.

4. Je pense que nous devons porter un regard nouveau sur l'orientation stratégique de la Banque. Le 10 octobre, j'ai prononcé un discours dans lequel j'exposais certaines vues des défis auxquels sont confrontés les pays en développement et de la manière dont la Banque peut les aider à surmonter ces problèmes. Dans ce discours, dont les membres du Comité ont reçu copie, je privilégiais six axes stratégiques pour appuyer l'objectif d'une mondialisation solidaire et durable : i) aider à éliminer la pauvreté et à encourager une croissance durable dans les pays les plus pauvres, particulièrement en Afrique ; ii) répondre aux problèmes particuliers qui se posent aux pays sortant d'un conflit ou s'efforçant d'éviter l'effondrement de leur appareil d'État ; iii) proposer un éventail compétitif de « solutions de développement » aux pays à revenu intermédiaire, comportant des services personnalisés et des financements ; iv) jouer un rôle plus actif pour la promotion des biens publics mondiaux et régionaux sur les questions qui transcendent les frontières nationales, notamment le changement climatique, le VIH/SIDA, le paludisme et l'aide à la facilitation des échanges ; v) aider ceux qui cherchent à promouvoir le développement et les opportunités au sein du monde arabe ; et vi) encourager une dynamique « d'acquisition et de partage des connaissances » à l'échelle du Groupe de la Banque mondiale pour aider l'institution à jouer son rôle de conseil en centralisant et en diffusant les enseignements tirés d'actions de développement concrètes. J'attends avec intérêt de prendre connaissance des vues et suggestions du Comité.
5. Le Rapport du Groupe de la Banque mondiale sur l'exercice stratégique à long terme (*Report on the Long Term Strategic Exercise for the World Bank Group — LTSE*) préparé par François BOURGUIGNON et son équipe présente une analyse intéressante. Je tiens à le remercier de cet important travail, ainsi que de sa participation et de son dévouement à la mission de la Banque mondiale au cours des quatre dernières années. Le rapport LTSE a bénéficié de vastes consultations tenues au sein de la Banque et avec les partenaires et les parties prenantes extérieures. Il montre par-dessus tout que notre mission reste fondamentalement adaptée aux besoins : le Groupe de la Banque mondiale a vocation à aider les pays à s'aider eux-mêmes par son rôle de catalyseur de capitaux et de mesures, en partageant ses idées et son expérience, en créant des débouchés pour les entreprises privées, et en contribuant à la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption — avec l'appui de ses propres ressources financières. Le Groupe de la Banque mondiale a aussi vocation à véhiculer des idées en rapport avec des projets et des accords internationaux sur le commerce, les moyens de financement, la santé, la pauvreté, l'éducation et le changement climatique, pour que ces instruments profitent à tous, et notamment aux pauvres en quête de nouvelles possibilités.
6. Outre le LTSE, plusieurs rapports ont été préparés par les services de l'institution, dont certains à la demande des membres du Comité, et ont été soumis à ces derniers. J'espère que ces rapports fourniront un cadre utile à notre dialogue. Je souhaiterais présenter quelques réflexions sur les thèmes couverts par certains d'entre eux, avant notre réunion.

IV. Le programme de développement à l'ère de la mondialisation

7. **L'accroissement du volume de l'aide et l'amélioration de ses modalités.** Ce sujet fait, avec le rôle de l'IDA, l'objet du deuxième point de l'ordre du jour du Comité. Le rapport intitulé *Accroître l'aide en fonction des pays : Évaluation des progrès accomplis et programme d'action* récapitule les progrès accomplis et les défis auxquels nous sommes confrontés. Il est maintenant largement reconnu que l'adoption du modèle basé sur les pays et l'application de stratégies pilotées par les pays sont essentielles à l'obtention de résultats au plan du développement et à la réalisation de progrès en direction des ODM.
8. Toutefois, comme l'indique clairement ce rapport, de nombreux pays pourraient absorber des volumes d'aide plus importants. Les partenaires de développement ont beaucoup à accomplir s'ils veulent honorer les engagements qu'ils ont pris à Monterrey et à Gleneagles de sensiblement accroître le niveau de leur aide publique au développement (APD), ainsi que les engagements pris à Paris d'améliorer l'efficacité de leur appui et de l'aligner sur les stratégies des pays. Même dans les États fragiles et sortant d'un conflit où vivent beaucoup des êtres les plus démunis de la planète, il existe des opportunités de procéder à des accroissements ciblés et soigneusement ordonnés de l'aide au titre de projets et de programmes visant à renforcer les capacités locales puis à faire face aux besoins de développement et de reconstruction. Étant donné l'architecture de plus en plus complexe de l'aide, qui fait intervenir de multiples donateurs et des fonds verticaux, la Banque mondiale a un rôle fondamental à jouer en appuyant l'effort d'accroissement de l'aide suivant un modèle de développement largement basé sur les pays.
9. **IDA.** Le rapport intitulé *Le rôle de l'IDA dans l'architecture mondiale de l'aide : Soutenir le modèle de développement basé sur les pays* explique le rôle central que l'IDA joue et l'importance d'obtenir un volume élevé de ressources dans le cadre de la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA. Durant l'exercice 07, l'IDA a engagé un montant record de 11,9 milliards de dollars pour appuyer le développement des pays les plus pauvres du monde. Ce chiffre représente un accroissement de 25 % par rapport à l'exercice 06 et un niveau sans précédent pour l'IDA. Le volume des nouveaux engagements de l'IDA en faveur de l'Afrique subsaharienne a augmenté de 1 milliard de dollars entre 2006 et 2007, pour atteindre 5,8 milliards de dollars. Il est crucial que le Comité adresse un message fort sur la reconstitution des ressources de l'IDA afin d'obtenir les engagements financiers requis pour permettre aux pays à faible revenu d'atteindre les ODM.
10. Le Groupe de la Banque espère effectuer une contribution globale de 3,5 milliards de dollars à IDA-15. Ce montant représente plus du double de celui de 1,5 milliard de dollars engagés au titre d'IDA-14 en 2005. Je tiens à remercier les Administrateurs de leur soutien qui a permis de parvenir à un accord à cet égard. Le Groupe de la Banque peut maintenant montrer la voie et répondre à l'appel des donateurs en vue d'une forte reconstitution des ressources de l'IDA. Les Administrateurs de la BIRD recommandent au Conseil des Gouverneurs de transférer à l'IDA un montant de

600 millions de dollars prélevé sur le revenu net de la BIRD pour l'exercice 07. Les Administrateurs de l'IFC ont également autorisé l'affectation d'un don de 500 millions de dollars à l'IDA dont le montant doit être prélevé sur ses résultats financiers de l'exercice 07, sous réserve de l'approbation du Conseil des Gouverneurs. Par ailleurs, l'IFC compte se trouver dans une position financière suffisamment solide pour pouvoir transférer un montant cumulé de 1,25 milliard de dollars sous forme de dons à l'IDA, sous réserve que les montants correspondants soient approuvés par le Conseil d'Administration pour chaque exercice et que le Conseil des Gouverneurs ait donné son approbation. Le montant total des contributions de l'IFC à IDA-15 atteindrait ainsi 1,75 milliard de dollars. La BIRD prévoit également de porter sa contribution à l'IDA à environ 1,75 milliard de dollars sur la période d'IDA-15 (soit environ 580 millions de dollars par an), sous réserve que les montants correspondants soient approuvés par le Conseil des Administrateurs pour chaque exercice et que le Conseil des Gouverneurs ait donné son approbation.

11. J'espère que les pays donateurs prendront aussi les engagements nécessaires pour assurer une importante reconstitution des ressources de l'IDA. L'Afrique du Sud a déjà donné l'exemple en s'engageant à accroître de 30 % le montant de ses financements à l'IDA. Il faut maintenant que les membres du G-8 et les autres pays développés traduisent eux aussi en chiffres concrets les déclarations qu'ils ont faites à l'occasion du Sommet.
12. **Aide à la facilitation des échanges.** S'il s'avère possible de débloquer les négociations concernant le Programme de développement de Doha, l'économie mondiale tirera profit de l'ouverture des marchés et de la réduction des subventions. Par contre, un échec en ce domaine compromettra les efforts déployés pour aider les pays les plus pauvres à profiter de la mondialisation, et nuira au système commercial multilatéral. Qu'un accord se fasse rapidement ou non sur le Programme de Doha, il est crucial que les pays en développement améliorent leur compétitivité étant donné l'accélération du processus d'intégration mondiale. Nous devons intensifier nos efforts, en complément aux négociations de Doha, pour aider à rattacher les pays pauvres aux marchés internationaux, accroître l'envergure de l'aide à la facilitation des échanges, ainsi que le propose le rapport conjoint de la Banque et du FMI intitulé : *Aide à la facilitation des échanges : Tirer parti de la mondialisation pour réaliser le développement économique*, et faciliter l'accès au financement du commerce par l'intermédiaire de l'IFC.
13. **Allègement la dette et niveau d'endettement tolérable.** Le rapport préparé conjointement par la Banque et le FMI et intitulé *Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : Rapport sur l'état d'avancement*, qui fait le bilan de la situation depuis le milieu de 2006, est encourageant. Pourtant de nombreux problèmes perdurent. Le renforcement de la gestion de la dette publique continue d'être un objectif prioritaire, car il importe de prévenir l'accumulation de nouvelles dettes au-delà du niveau d'endettement tolérable des pays à faible revenu. Nous avons également pour responsabilité collective de nous assurer que l'accumulation de nouvelles dettes — envers des

bailleurs publics et privés — dans les pays ayant bénéficié de l'IADM ne compromet pas les perspectives économiques à long terme de ces pays. On ne peut que se féliciter des mesures prises par les organismes de crédit à l'exportation des pays de l'OCDE pour formuler des directives de financement durable. Nous devons réaffirmer notre appui au cadre de viabilité de la dette de la Banque et du FMI, qui constitue un guide essentiel à la prise de décision par les débiteurs et les créanciers.

14. Des problèmes continuent également de se poser au niveau de l'exécution des initiatives d'allègement de la dette. La pleine participation des créanciers commerciaux et non membres du Club de Paris n'est pas encore assurée, et les poursuites judiciaires de créanciers commerciaux contre des PPTE sont un obstacle de plus en plus important au déroulement de l'Initiative PPTE. Le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA peut jouer un rôle important en aidant les pays pauvres très endettés à racheter à des prix extrêmement réduits les créances associées à leur endettement extérieur qui sont détenues par des créanciers commerciaux et, partant, réduire le volume des engagements des PPTE envers ces créanciers. Nous avons l'intention, avec le FMI, d'encourager la participation des créanciers publics bilatéraux à l'initiative PPTE en affichant des « fiches d'information » sur les sites web externes des deux institutions pour indiquer l'allègement de la dette accordé par chaque créancier bilatéral. Nous renforcerons également notre appui aux PPTE, notamment dans le cadre des procédures judiciaires, en préparant des notes d'information contextuelles sur les questions relatives à l'Initiative PPTE pour les autorités nationales qui l'auront demandé.
15. **Mise en œuvre du programme pour la promotion de la gouvernance et la lutte contre la corruption.** L'appui des Administrateurs au Plan de mise en œuvre de la Stratégie pour la promotion de la gouvernance et la lutte contre la corruption est très encourageant. Ce plan se fonde sur des principes fondamentaux logiques qui sont la clé de son bon déroulement, à savoir que la stratégie ait l'adhésion des pays, et que ceux-ci la prennent en main. Le Groupe de la Banque mondiale est déterminé à aider les pays à renforcer des systèmes de gouvernance présentant des carences, tout en trouvant le moyen d'atteindre les populations pauvres laissées pour compte par suite d'une mauvaise gouvernance. Bien qu'il n'existe pas de modèle unique, le Groupe de la Banque replacera les décisions opérationnelles relatives aux différents pays dans un cadre cohérent. Il sera essentiel que les donateurs, les institutions internationales et les autres intervenants au niveau national et au niveau mondial mènent une action collective pour assurer la poursuite d'une approche harmonisée et coordonnée.
16. Aucun refuge ne devrait exister pour ceux qui volent les pauvres. C'est pourquoi nous avons fait de l'initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) une composante principale de la Stratégie pour la promotion de la gouvernance et la lutte contre la corruption. L'initiative StAR a été lancée il y a un mois en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en vue d'aider les pays en développement à recouvrer les avoirs volés par des dirigeants corrompus. Selon des estimations prudentes, entre 20 et 40 milliards de dollars sont subtilisés chaque année par des hauts fonctionnaires — soit l'équivalent de 20 à 40 % des flux d'APD.

L'initiative StAR non seulement aidera les pays en développement à recouvrer l'argent qui leur a été volé pour financer des programmes sociaux, mais aussi indiquera clairement aux dirigeants corrompus qu'ils n'échapperont pas à la loi.

17. L'examen indépendant du Service de déontologie institutionnelle de la Banque mondiale mené sous la direction de Paul Volcker apporte de précieux éléments à la stratégie globale pour la promotion de la gouvernance et la lutte contre la corruption. Le rapport indique clairement qu'il faudra encore résoudre de graves problèmes avant de pouvoir éliminer le cancer de la corruption dans le cadre des opérations appuyées par la Banque, et il présente des recommandations constructives afin de mieux intégrer les travaux d'INT dans le cadre de nos opérations. Un groupe de travail interne représentant les différentes institutions du Groupe a été constitué pour examiner chaque recommandation, et un processus de consultation des Administrateurs et des parties prenantes extérieures a été lancé en vue d'apporter des éléments d'information qui aideront la direction à formuler ses recommandations finales.
18. **Pays à revenu intermédiaire.** Ainsi que l'a confirmé le Comité il y a un an, la Banque a un rôle majeur à jouer à l'appui du développement des pays à revenu intermédiaire. Aujourd'hui, environ 70 % de la population pauvre du monde se trouve en Inde, en Chine et dans les pays à revenu intermédiaire auxquels la BIRD fournit ses services. Ces pays nous ont demandé de continuer à participer à leur quête des meilleurs moyens de faire face aux divers problèmes de développement auxquels ils sont confrontés. Le rapport intitulé *Engagement accru de la Banque mondiale à l'égard des pays partenaires de la BIRD : Rapport sur l'état d'avancement* fait état des progrès considérables réalisés pour concrétiser les recommandations entérinées il y a un an par des propositions et des décisions opérationnelles, et nous devons continuer de progresser en ce domaine.
19. Le Groupe de la Banque est déterminé à proposer une réflexion nouvelle, des financements novateurs et des services de conseil aux pays à revenu intermédiaire qui sont ses partenaires. Pour répondre aux besoins considérables des pays à marché émergent, j'ai demandé aux administrateurs de simplifier la structure de nos prix et d'en abaisser le niveau pour pouvoir élargir la portée de nos financements à l'appui du développement et de la croissance. Je suis heureux que les Administrateurs aient accepté cette proposition et qu'il nous soit possible de clarifier la structure de nos commissions et de ramener nos taux aux niveaux qu'ils avaient avant la crise asiatique. Cette mesure peut nous aider à promouvoir l'expansion de nos services.
20. **Développement du secteur privé.** Le développement du secteur privé est essentiel à la création des emplois productifs et à la fourniture des services de base qui permettront aux populations d'échapper à la pauvreté et d'améliorer leurs conditions de vie. Le rapport *Doing Business 2008*, qui est la cinquième édition de la série annuelle publiée par la Banque mondiale et l'IFC, confirme que les rendements sont plus élevés dans les pays qui s'emploient à faciliter le lancement d'une entreprise, à conforter les droits de propriété, à renforcer la protection des investisseurs, à élargir

l'accès au crédit, à alléger la charge fiscale et à faciliter le commerce tout en réduisant les coûts.

21. Je note avec satisfaction que l'IFC poursuit de nouvelles opportunités d'investissement pour appuyer le secteur privé en Afrique subsaharienne, qui est une région pionnière prioritaire. Durant l'exercice 07, l'IFC a doublé ses engagements financiers envers le secteur privé de cette région. Ses apports ont aidé 166 000 petites entreprises africaines à obtenir des financements et ils ont permis d'apporter l'électricité à 6 millions de nouveaux abonnés et de créer 11 millions de nouvelles connexions téléphoniques dans la région. L'IFC a également nettement développé ses services-conseil et ses capacités de financement en monnaie nationale dans la région. L'octroi d'un appui aux investissements en Afrique subsaharienne est également une priorité pour la MIGA. Depuis la création de l'Agence en 1988, celle-ci a émis des garanties d'un montant total de 2,3 milliards de dollars à l'appui de projets réalisés dans 27 pays de la région.
22. **Engagements financiers du Groupe de la Banque mondiale.** Durant l'exercice 07, le Groupe de la Banque mondiale a engagé en faveur des pays en développement un montant total de 34,3 milliards de dollars sous forme de prêts, de dons, de prises de participations et de garanties, soit 2,7 milliards de plus que pour l'exercice 06. L'IFC a engagé un montant record de 8,2 milliards de dollars pour promouvoir l'expansion du secteur privé dans les pays en développement durant l'exercice 07, et la MIGA a accordé des garanties d'un montant total de 1,4 milliard de dollars, dont 387 millions de dollars au titre de projets dans des pays à faible revenu ; ses engagements envers ces pays représentent maintenant 41 % de son portefeuille.
23. Le renforcement des synergies entre les institutions du Groupe de la Banque mondiale est l'une des grandes priorités institutionnelles. Nous resserrerons la coopération entre l'IDA et l'IFC pour imprimer un élan au secteur privé dans les économies les plus pauvres. L'IFC lancera de nouveaux fonds d'infrastructure et de micro-participation pour les pays IDA, et l'IDA et l'IFC rechercheront des opportunités d'appuyer conjointement des partenariats public-privé aux fins de la réalisation de projets d'infrastructure, en particulier dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'eau, de l'agriculture et des finances. J'ai formé un comité de haut niveau présidé par le Vice-président exécutif de l'IFC et le Directeur financier de la Banque mondiale pour renforcer la coopération entre l'IFC et l'IDA.
24. **L'agriculture au service du développement.** Étant donné que 75 % des habitants pauvres de la planète vivent dans des espaces ruraux, il continue d'être essentiel d'améliorer les résultats agricoles pour surmonter la pauvreté mondiale. Le Rapport sur le développement dans le monde 2008 montre que la croissance due à l'agriculture contribue quatre fois plus à relever les niveaux de revenus des extrêmement pauvres que la croissance due aux autres secteurs. Les investissements dans l'agriculture commencent à offrir des opportunités exceptionnelles. Les marchés de produits à forte valeur ajoutée — l'horticulture, les produits de l'élevage, les aliments pour animaux et les biocombustibles — se développent rapidement. Au

cours des 25 dernières années, les autorités nationales et les bailleurs de fonds ont de plus en plus négligé l'agriculture, qui n'a bénéficié que de 4 % du volume global de l'aide extérieure au développement et des dépenses publiques en Afrique subsaharienne. Il nous faut une révolution verte du XXI^e siècle, conçue pour servir les besoins spéciaux et divers de l'Afrique, engendrée par un gonflement des investissements dans la recherche et la diffusion de nouvelles technologies, une gestion durable des terres, les chaînes d'approvisionnement agricole, l'irrigation, le microcrédit rural et des politiques ayant pour effet de renforcer les opportunités offertes par le marché tout en fournissant un appui face à la vulnérabilité et à l'insécurité des populations rurales. Il faut aussi que davantage de pays ouvrent leurs marchés aux exportations agricoles.

V. Bien publics mondiaux

25. Le rapport intitulé *Les biens publics mondiaux : un cadre d'intervention pour la Banque mondiale* a été préparé pour répondre à la demande adressée l'année dernière à la Banque par le Comité qui a chargé l'institution de concevoir un cadre pour guider ses travaux sur ce sujet. Le rapport identifie cinq domaines prioritaires dans lesquels les avantages comparatifs que possède la Banque peuvent permettre à celle-ci d'avoir un impact : i) la protection de l'environnement, qui est de plus en plus menacé par les changements climatiques ; ii) la lutte contre les maladies transmissibles ; iii) la consolidation de l'architecture financière internationale ; iv) l'augmentation de la participation des pays en développement au système de commerce mondial ; et v) la création et l'échange de connaissances pour promouvoir le développement. La gamme des préoccupations mondiales est vaste mais les ressources de la Banque sont limitées ; il nous faut donc déterminer quel est l'avantage comparatif du Groupe de la Banque, de manière à focaliser au mieux nos ressources en suivant des démarches sélectives. Notre mission consistant spécifiquement à promouvoir le développement à l'échelon national, le principal défi d'ordre opérationnel consistera pour nous à fournir un appui aux pays qui cherchent eux-mêmes à définir la façon d'incorporer au mieux les politiques en matière de biens publics, et les possibilités qui s'offrent au plan mondial et régional, dans leurs programmes nationaux. Il importe également que les possibilités considérées fassent appel au secteur privé, à ses entreprises et aux énergies qu'il recèle.
26. **Changement climatique.** Ainsi que l'a demandé le Comité lors de sa dernière réunion, un rapport d'étape distinct a été établi pour les travaux menés par la Banque dans ce domaine, intitulé *Cadre d'investissement dans des énergies propres au service du développement : Rapport d'étape concernant le plan d'action de la Banque mondiale*. Depuis les réunions de printemps, l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître que le changement climatique remet en question les gains durement acquis au plan du développement. La Quatrième évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) aboutit à la conclusion que le réchauffement de la planète est indiscutable et qu'il est très probablement dû aux émissions de gaz à effet de serre. Lors du sommet d'Heiligendamm, les dirigeants du G-8 ont insisté sur l'urgente nécessité de s'attaquer à la question du changement climatique et ils se sont engagés à entreprendre des discussions sur un régime post-

Kyoto d'ici la fin de 2008. Le Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres partenaires, a mis à profit ce nouvel élan pour réaliser d'importants progrès dans la mise en œuvre de son plan d'action et accroître l'ampleur des mesures prises pour appuyer un développement à faible intensité de carbone et capable de s'adapter aux changements climatiques.

27. Le Groupe de la Banque mondiale est bien placé pour atteindre, voire même dépasser, au deuxième trimestre du présent exercice son objectif qui est de porter ses financements au secteur de l'énergie de 7 milliards de dollars pour les exercices 03 à 05 à plus de 10 milliards de dollars pour les exercices 06 à 09. L'appui fourni pour promouvoir le passage à une économie à faible intensité de carbone a augmenté, et les projets à faible émission de carbone constituent maintenant 40 % des projets appuyés par la Banque dans le secteur de l'énergie. Il nous faut faire preuve d'un esprit novateur pour offrir des financements concessionnels et mettre au point de nouveaux mécanismes de financement afin d'encourager une croissance à faible intensité de carbone, comme les deux nouveaux mécanismes qui s'appuient sur le marché du carbone pour atténuer le changement climatique. Par ailleurs, les activités de gestion du risque climatique et d'adaptation commencent à occuper une place importante dans les programmes du Groupe de la Banque et dans les stratégies qu'il formule pour les pays, en particulier ceux qui sont les plus pauvres et qui sont les plus exposés aux effets dévastateurs du changement climatique. Nous pouvons contribuer à lancer de nouveaux mécanismes du marché — comme les mécanismes d'échange des droits d'émission — d'une manière qui profite aux pays en développement. Avec l'aide de l'IFC, nous devrions également contribuer à appuyer la constitution de cadres de l'action publique et de l'activité économique permettant d'attirer les capitaux privés nécessaires pour s'attaquer à ce problème. Le Groupe de la Banque peut appuyer des avancées technologiques et leur adoption, en particulier dans le monde en développement. Il peut appuyer des travaux de recherche appliquée et l'acquisition de connaissances sur l'économie du changement climatique pour les pays en développement. Et, en se fondant sur ce portefeuille d'activités d'appui et sur les connaissances qu'il accumule, il peut également contribuer à la formulation de régimes internationaux dans le domaine du changement climatique.

VI. Voix

28. Un développement solidaire passe également par une meilleure représentation de ceux qui sont les plus touchés par nos décisions. Il faut se féliciter des efforts actuellement déployés par le FMI pour mieux représenter les positions relatives de ses États membres dans une économie mondiale en évolution. Il est très important pour nos deux institutions de réaliser de nets progrès à cet égard. Le rapport intitulé *Voix et participation*, qui s'appuie sur les résultats de consultations approfondies avec nos Administrateurs et les séries de discussions tenues dans le cadre du Comité du développement, présente les choix possibles en ce domaine. Il présente un calendrier détaillé en deux phases, qui reflète les spécificités, les besoins et la mission de la Banque, et plus particulièrement de l'IDA et la réduction de la pauvreté. Mais, en fin de compte, ce sont les décisions des actionnaires, et les orientations qu'ils donneront

qui détermineront les progrès accomplis.

VII. Collaboration entre la Banque et le FMI

29. **Suivi du rapport Malan.** Pour conforter la volonté de coopération entre la Banque et le FMI, le Plan d'action conjoint — présenté dans le rapport intitulé *Renforcer la collaboration : Plan d'action conjoint* — a pour objet de concrétiser dans les faits les principes de coopération. Il présente une série d'actions concrètes conçues pour améliorer la collaboration au niveau des pays, à accroître les communications entre les services des deux institutions travaillant sur des thèmes communs, et à améliorer les incitations et l'appui à la collaboration au niveau des politiques, des examens et d'autres questions institutionnelles.
30. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à Rodrigo DE RATO. Nous nous connaissons depuis que nous avons travaillé ensemble sur les dossiers économiques et commerciaux de nos gouvernements respectifs. Je lui suis profondément reconnaissant de m'avoir fait profiter du fruit de ses réflexions et aussi de l'étroit partenariat qu'il a encouragé entre nos institutions respectives. La coopération entre la Banque et le FMI est un aspect incontournable de l'architecture de l'aide internationale. Je me réjouis à la perspective de resserrer encore ce partenariat avec Dominique Strauss-Kahn afin que la Banque et le FMI puissent, ensemble, continuer à répondre aux besoins de nos États membres.

VIII. Conclusion

31. Il s'agit là d'un programme monumental pour le Groupe de la Banque mondiale. Nous devons travailler en étroite collaboration avec nos nombreux partenaires — les organisations multilatérales, notamment les institutions de l'ONU, les pays partenaires et d'autres parties prenantes — et centrer nos efforts sur les domaines dans lesquels nous disposons d'un avantage comparatif. Je remercie par avance le Comité des orientations qu'il continuera de nous donner durant le déroulement de nos travaux et dans le cadre de la définition et de la précision de l'orientation stratégique à moyen et long terme du Groupe de la Banque. J'espère aussi que je peux compter sur l'appui du Comité au cours des prochains mois, en particulier pour nous permettre de réaliser une Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA suffisamment importante pour donner espoir et offrir des opportunités aux populations pauvres de la planète.